

**Compte-rendu du  
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2023**

**Présents :**

BESLON Laurent	HERMON Jean-Pierre
CIROU Joëlle	HOREL Jacques
DE SAINT JORES Sylvain	HUE Thierry
DELANGLE Emilie	LAMOUREUX Anne
DELARUE Céline	LARCHER Hélène
DESMONTS Catherine	LAVEILLE Denis
DOUARD Christelle	LEBOUTEILLER Mélanie
DUMOTTIER Angélique	LEBRETON Sébastien
FOULON Franck	LEGLINEL Lydie
GATE Denis	MEISS David
GAUMONT Nicole	RICHARD Michel
	RICHARD Jocelyne

**Absents**

**Pouvoirs**

Desmonts Catherine a donné pouvoir à Douard Christelle  
Hue Thierry a donné pouvoir à Franck Foulon  
Delangle Emilie a donné pouvoir à Hélène Larcher  
Lamoureux Anne a donné pouvoir à Sébastien Lebreton  
Lebouteiller Mélanie a donné pouvoir à Laurent Beslon

<b>Nombres de membres</b>			
Afférents	Présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de voix pouvant s'exprimer.
23	19	4	23

**Secrétaire de séance : Denis Laveille**

**1) Lecture succincte et Approbation du compte- rendu du conseil municipal du 5 septembre 2023**

**Rapporteur : Hélène LARCHER**

Aucune observation

**Décision :**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu

<b>Pour : Unanimité</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-----------------------------	------------------	-----------------------

## 2) Saint - Lô Agglo : PLUi

Rapporteur : Jocelyne Richard

Conformément aux dispositions des articles L 132-7, L 132-9, et L 153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier, **pour avis**, le projet de plan local d'urbanisme intercommunal établi sur l'ensemble du périmètre de Saint-Lô Agglo.

Votre avis est attendu dans un délai de 3 mois, à partir de la date de transmission de la présente notification du dossier, soit jusqu'au 19 octobre 2023 (articles R153-4 CU et L153-16 CU).

Vous trouverez en pièces jointes le courrier de notification ainsi que les liens de téléchargement qui vous permettront d'accéder au dossier de PLUi complet comprenant :

- 1/ Les actes administratifs liés à la procédure, les pages de garde et le sommaire ;
- 2/ Le rapport de présentation composé du diagnostic, des justifications du résumé non technique du dossier et de l'évaluation environnementale itérative ;
- 3/ Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- 4/ Le règlement écrit et les règlements graphiques (un lien pour chaque type de règlement) ;
- 5/ Les annexes :
  - o Servitudes d'utilité publiques y compris le **dossier de périmètre modifié des abords** ;
  - o Les annexes sanitaires y compris le **schéma de gestion des eaux pluviales et le schéma de gestion des eaux usées** ;
  - o Les annexes informatives ;
  - o **Le dossier d'abrogation des cartes communales.**

### **Observations :**

Présentation du diaporama par Jocelyne.

.

Les gros changements :

Beaucoup de surface enlevées en terrains constructibles dû la loi ZAN

Remarques à noter sur la délibération :

- Restrictions autour des hameaux.

Bilan du PLU 2008 : les objectifs ne sont pas atteints (les résidences Criquet, Croix Nicole n'ont pas été réalisées) , Résidence Millet a mis plus de 6 ans à s'achever.

Le PLUi renforce la volonté de redensifier les bourgs, il faut travailler donc sur les logements vacants.

**Il est conseillé que chacun des propriétaires viennent voir ce qu'il en est lors de l'enquête publique.**

### **Décision :**

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet du PLUi

<b>Pour 22</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :1</b>
----------------	------------------	-----------------------

Une abstention : Denis Laveille

### 3) Résidence Michel Hurel

Rapporteur : Jocelyne Richard

Le conseil est invité à approuver le plan d'aménagement et le plan de financement

Les coûts estimés : aménagements (VRD, paysagers...) : + Achat du terrain

Environ 450 000 euros pour 14 lots ( On pourrait parler de 35 000€ en moyenne la parcelle, mais attention sous toute réserve de la surface, de l'inflation...)

#### Décision :

□ Le conseil approuve le plan d'aménagement , le permis d'aménager sera déposé avant la fin de l'année .

Pour	Contre :0	Abstentions :0
------	-----------	----------------

### 4) Vente terrain à l'entreprise Guérin

Rapporteur : Monsieur le Maire



⇒ Le conseil municipal est invité à décider d'un prix  
Pour la cession de la moitié de la parcelle AB10 :  $10\,279\text{ m}^2 / 2 = 5140\text{ m}^2$

#### Décision :

Le conseil municipal est d'accord pour soumettre le prix à 5€ le m<sup>2</sup>.

<b>Pour : Unanimité</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-------------------------	------------------	-----------------------

## 5) Maison de santé

### Rapporteur : Monsieur le maire

Installation d'une angiologue dans le cabinet restant :

Surface louée : Salle d'attente : 7m<sup>2</sup> + Bureau médecin 2 : 16,52m<sup>2</sup> + Point d'eau : 9m<sup>2</sup>= soit 32 m<sup>2</sup> consultations : 4 jours sur 5

Proposition de loyer : 400 euros + 50 euros de charges

⇒ Le conseil municipal est invité à décider du loyer + charges

### Décision :

⇒ Le conseil municipal approuve le montant du loyer et des charges pour le cabinet de médecin n° 2 pour un montant de 400 euros et 50 euros de charges.

<b>Pour : Unanimité</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-------------------------	------------------	-----------------------

## 6) Pôle des solidarités

### Rapporteur : Monsieur le maire

Puisqu'un médecin spécialiste va occuper le cabinet médecin n° 2, il nous fallait proposer une solution de relogement pour la sophrologue et l'orthoprothésiste :

### Décision :

Le conseil municipal valide la mise à disposition du bureau situé auprès de la salle Terre Neuvas (Pôle de solidarités) pour : **50 euros sans charges**

<b>Pour : unanimité</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-------------------------	------------------	-----------------------

## 7) Maitrise d'œuvre bâtiment central camping de Pont-Farcy

### Rapporteur : Jacques Horel

#### Plan de financement proposé

Dépenses	HT	Subventions	
Maitrise d'œuvre		Contrat Agglo Commune	43750
	<b>28500</b>		
		Contrat de Pôle de services	25 000
Travaux	150 000		
		CRTE (DETR/DSIL)	40 000
Frais annexes + provisions	10 0000		
		Sous total	108 750

<b>Bureaux de contrôle</b>		<b>Autofinancement</b>	<b>79 750</b>
...			
	<b>188 500</b>		<b>188 500</b>

⇒ Le conseil municipal est invité à autoriser la signature de l'acte d'engagement de l'architecte proposé :  
Il est proposé de retenir le cabinet Eve Richard Thinon.

#### Décision :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'autoriser la signature de l'acte d'engagement d' **Agence d'architecture EVE RICHARD THINON** (48 place du champ de Mars 50 000 SAINT-LO) **et SARL BET Alain LENESLEY**

pour le montant suivant

- Forfait provisoire pour la réalisation de la mission de base : 20 250 € HT
- Diagnostic : 5 000 € HT
- OPC : 3 000€ HT

☞ Soit un total de 33 900 euros HT

- **AUTORSE** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la présente décision.

<b>Pour Unanimité</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-----------------------	------------------	-----------------------

#### **8) Avenir de la Ferme de la Cour**

**Rapporteur : Jacques Horel et Jocelyne Richard**

⇒ Le conseil est invité à décider s'il faut la relouer , la relouer avec projet ou la revendre

#### Décision :

⇒ Pas de décision car on est en attendre du résultat du diagnostic énergétique.  
Le logement comprend 5 chambres, à peu près 200 m²

#### **9) Finances**

**Rapporteur : Franck Foulon**

Mise en non valeurs présentée par Mme Duponchel

⇒ Le conseil est invité à autoriser la mise en valeur de la liste présentée par Mme Duponchel  
5168,29 euros

#### Décision :

Le conseil approuve la mise en non valeur de 5168,29 € de créances irrécouvrables.

<b>Pour Unanimité</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-----------------------	------------------	-----------------------

+ délégation à Monsieur le maire pour mettre en non valeurs

Le décret n° 2023-523 du 29/06/23

(<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047752653>) a prévu la possibilité pour un conseil municipal de **déléguer au Maire la décision d'admettre en non-valeur des créances de faible montant.**

Le seuil de la délégation doit être fixé par délibération du CM, et ne peut excéder 100€. Il s'apprécie créance par créance.

Je vous invite à étudier cette possibilité, et, le cas échéant :

- à accorder cette délégation au maire de la commune
- à voter une délibération prévoyant un seuil de créance (que je vous propose, par souci d'harmonisation, de fixer à 100€).

Lors de nos prochains envois de créances proposées en non-valeur, nous vous enverrions alors une liste de créances inférieures au seuil, qui ne nécessiteraient pas de passer en conseil, et une liste de créances plus importantes, si besoin, à présenter en conseil et à faire admettre par délibération

#### **Décision :**

Le conseil **AUTORISE** la délégation à Monsieur le Maire d'admettre en non-valeur des créances de faible montant ( en dessous de 100 euros)

<b>Pour : Unanimité</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-------------------------	------------------	-----------------------

#### **10)Participation à un voyage scolaire**

##### **Rapporteur : Monsieur le maire**

Une demande par un élève , habitant Tessy mais scolarisée auprès de la MFR de Condé sur Vire a été formulée.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la participation de la commune

#### **Décision :**

Le conseil municipal décide de refuser la participation car la commune a coutume de ne pas participer aux voyages scolaires.

<b>Pour</b>	<b>Contre :Unanimité</b>	<b>Abstentions :0</b>
-------------	--------------------------	-----------------------

#### **11)Dommage réseaux**

##### **Rapporteur : Aline**

Aline Leneveu demande aux conseillers de faire les déclarations directement sur le site , c'est ainsi plus facile.

#### **12)Dates à retenir**

- Repas des aînés de Tessy => dimanche 15 octobre
- Repas des aînés de Fervaches => mercredi 8 novembre
- Repas des aînés de Pont-Farcy => dimanche 12 novembre
- Calendrier de la commission finances
  - 14/11 : Commission Subventions
  - 28/11 : Commission Tarifs (18h30 : tarifs périscolaires / 19h00: Tarifs tourisme / 19h30 : Tarifs municipaux)
- Portes Ouvertes France Services
- Le Mois de l'Arbre à la bibliothèque
- Conférence maladie de parkinson : 24 octobre - 14h00
- Intervention Association Mobilis : code de la route et conduite...
- Prévoir
  - Réunion avec les commerçants

### **13) Questions diverses et tour de table**

Rappel :

Présence des élus souhaitée aux inaugurations

Tour de tables :

Jean-Pierre Hermon

Le prix des repas non prévus dans les cantines , peut-il y avoir des exceptions en fonction dans certaines circonstances ?

Denis Laveille

Il serait bien de revoir le goudronnage suite au chantier de la SAUR , sur Pleines Œuvres, au lieu la bergerie.

Sylvain de Saint jores

Au son d'euh lo : Ils sont prêts à repartir pour une nouvelle édition mais avec une voileure différente

Jacques Horel

Question du Permis de construire Lebreton : il faut regarder s'il y a un poteau incendie à proximité. A savoir maintenant, que l'obtention d'un permis de construire est conditionnée par une protection incendie suffisante. Or cette compétence revient désormais aux communes depuis 2 ans. Les élus s'inquiètent car cela va représenter un cout financier important pour mettre aux normes cette protection incendie.

Laurent nous informe que TMS sont 5ème tour de coupe de France.